

Marcot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal 13 Janvier 2014



INAUGURATION DES GALERIES DE PLAGNE CENTRE SUITE À LEUR RÉNO-
VATION, LE 13 FÉVRIER 2014.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2014

Présents : M. Richard BROCHE, maire, M. René ALLAMAND, adjoint, Mme Sylvie MAITRE, adjointe, MM. Robert ASTIER, André BROCHE, Bernard AUBONNET, adjoints

Mme Ginette CRÉTIER, conseillère municipale,

MM. Laurent BOCH, Michel BORLET, Nicolas BRIANÇON MARJOLLET, Jean Luc BROCHE, Jean Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Paul BROCHE, Pierre OUGIER, Joël OUGIER SIMONIN, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

Excusés : MM. David ALLEMOZ (pouvoir à M. André BROCHE), M. Yves BRIANÇON, conseillers municipaux
Monsieur Michel BORLET est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2013. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire propose de retirer de l'ordre du jour les points suivants :

- Achat d'un terrain à monsieur Jean Luc BROCHE à Sangot
- Cession d'un terrain à monsieur Fabien BRIANCON MARJOLLET à la Perrière

Et d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Convention avec le SICTIAM
- Attribution d'une indemnité de conseil à la trésorière

Le conseil municipal approuve les modifications proposées à l'ordre du jour

Finances

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte administratif 2013 du budget général de la commune qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2013	CA 2013
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	14 170 040,00 €	12 046 360,58 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 170 040,00 €	15 025 919,32 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : EXCEDENT		2 979 558,74 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	12 205 388,88 €	9 608 646,23 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 205 388,88 €	8 810 270,97 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : DÉFICIT		- 798 375,26 €
TOTAL FONCT + INVEST		2 181 183,48 €

Joël OUGIER SIMONIN rappelle qu'il avait demandé que le bilan financier relatif aux travaux des galeries de Plagne Centre soit présenté.

Monsieur le maire explique que les travaux n'étant pas tout à fait terminés, il est difficile de fournir un bilan financier. Il ajoute qu'il a été demandé au maître d'ouvrage délégué, la SAS, de réaliser ce bilan pour le prochain conseil municipal qui aura lieu le 10 février prochain. Joël OUGIER SIMONIN aurait souhaité connaître ces éléments, même approximatifs, pour le vote du compte administratif 2013. Il lui semble que les sommes initialement annoncées ne correspondent pas aux montants dont il a entendu parler à La Plagne.

André BROCHE confirme que l'ensemble des éléments du bilan financier des travaux des galeries sera fourni aux élus lors du prochain conseil mais qu'il était techniquement impossible de le donner pour le 13 janvier. En effet, des avenants viennent d'être validés en commission d'appel d'offres 2h avant le conseil.

Laurent BOCH fait part de son mécontentement d'avoir découvert que les travaux des galeries n'étaient pas terminés pour le début de saison comme cela avait été annoncé début décembre.

Monsieur le maire répond qu'il n'a jamais dit que les travaux seraient complètement terminés. Il a toujours été entendu que la partie reliant la galerie des écrans à l'ascenseur ne serait pas complètement finalisée.

Laurent BOCH aurait souhaité que monsieur le maire informe les élus que les travaux reprendraient au mois de janvier et que les bungalows de chantiers ne seraient pas retirés. Pour lui, une solution aurait pu être trouvée afin de les déplacer et de libérer des places de stationnement. Concernant le cinéma de Plagne Centre, Joël OUGIER SIMONIN est inquiet car, dans le dernier conseil municipal d'Aime, n'apparaît pas leur accord pour la participation concernant les travaux. Monsieur le maire confirme que la commune d'Aime participe bien à hauteur de 20% sur le déficit et sur l'achat du mobilier. Joël OUGIER SIMONIN fait remarquer que la commune de Macot La Plagne s'est engagée sur 9 ans pour le fonctionnement du cinéma alors que la mairie d'Aime se serait apparemment engagée uniquement pour une année. Monsieur le maire rappelle que l'ordre du jour est le vote du compte administratif et du budget. Il propose de poursuivre le vote du compte administratif.

Monsieur le maire, ne prenant pas part au vote, quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2013.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2013 du budget général de la commune.
(Votants : 17, pour : 13, contre : 2 Joël OUGIER SIMONIN, Laurent BOCH, abstention : 2, Robert ASTIER, Marin VIVET GROS)

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte administratif 2013 du budget annexe eau et assainissement de la commune qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2013	CA 2013
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	322 737,43 €	233 354,28 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	322 737,43 €	307 638,13 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : EXCEDENT		74 283,85 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 434 775,31 €	1 381 749,67 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 434 775,31 €	1 373 955,75 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : DEFICIT		- 7 793,92 €
TOTAL FONCT + INVEST		66 489,93 €

Monsieur le maire, ne prenant pas part au vote, quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2013.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2013 du budget annexe eau et assainissement de la commune.

(Votants : 17, pour : 17)

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - BUDGET ANNEXE PARKING

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte administratif 2013 du budget annexe parking de la commune qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2013	CA 2013
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	720 173,88 €	420 896,78 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	720 173,88 €	493 455,49 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : EXCEDENT		72 558,71 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	772 447,88 €	247 291,16 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	772 447,88 €	485 379,32 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : EXCÉDENT		238 088,16 €
TOTAL FONCT + INVEST		310 646,87 €

Monsieur le maire, ne prenant pas part au vote, quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2013.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2013 du budget annexe parking de la commune. (Votants : 17, pour : 17)

4. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2013 DU RECEVEUR - BUDGET GÉNÉRAL, EAU ET ASSAINISSEMENT ET PARKINGS

Monsieur le maire informe les élus que les comptes de gestion sont à leur disposition.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2013 du budget général dressé par le receveur et le déclare conforme au compte administratif 2013. (Votants : 18, Pour : 16, contre : 2 Joël OUGIER SIMONIN, Laurent BOCH)

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2013 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement dressé par le receveur et le déclare conforme au compte administratif 2013.

(Votants : 18, Pour : 18)

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2013 du budget annexe des parkings dressé par le receveur et le déclare conforme au compte administratif 2013. (Votants : 18, Pour : 18)

5. Affectation des résultats 2013- budget général

Monsieur le maire propose d'affecter les résultats 2013 constatés au compte administratif du budget général de la manière suivante :

Les 2 979 558,74 € d'excédent de fonctionnement sont affectés :

- pour 500 000,00 € en résultat reporté de fonctionnement au budget primitif 2014
- pour 2 479 558,74 € en réserve pour le financement des investissements 2014

Les 798 375,26 € de déficit d'investissement sont reportés en dépenses d'investissement 2014.

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats du budget général comme énoncées ci-dessus. (Votants : 18, Pour : 16, abstention : 2 Joël Ougier Simonin, Laurent Boch)

6. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2013 - BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire propose d'affecter les résultats 2013 constatés au compte administratif du budget annexe eau et assainissement de la manière suivante :

Les 74 283,85 € d'excédent de fonctionnement sont affectés :

- pour 60 003,85 € en résultat reporté de fonctionnement 2014
- pour 14 280,00 € au financement des investissements 2014

Les 7 793,92 € de déficit d'investissement sont inscrits en dépenses d'investissement 2014.

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats du budget annexe eau et assainissement comme énoncées ci-dessus. (Votants : 18, Pour : 18)

7. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2013 - BUDGET DES PARKINGS

Monsieur le maire propose d'affecter les résultats 2013 constatés au compte administratif du budget annexe des parkings de la manière suivante :

Les 72 558,71 € d'excédent de fonctionnement sont affectés intégralement en résultat reporté de fonctionnement 2014.

Les 238 088,16 € d'excédent d'investissement sont affectés en résultat reporté d'investissement 2014

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats du budget annexe Parkings comme énoncées ci-dessus. (Votants : 18, Pour : 18)

8. VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES POUR 2013

Pour 2014, et comme cela était prévu dans les orientations budgétaires et politiques de la prospective, monsieur le maire propose, comme chaque année, de ne pas augmenter les taux communaux de la fiscalité directe locale. Il propose ainsi au conseil municipal de maintenir pour 2014 les taux suivants (identiques aux années précédentes) :

Taxe d'habitation : 13,79%

Taxe foncière (bâti) : 15,10%

Taxe foncière (non bâti) : 115,20%

Contribution foncière des entreprises : 29,64%

Le conseil municipal approuve les taux de contributions directes locales pour 2014 tels qu'ils lui sont proposés ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)

9. VOTE DU BUDGET GÉNÉRAL 2014

Monsieur le maire rappelle que le budget a été élaboré selon les propositions faites par les conseillers municipaux et que son contenu a été largement débattu et détaillé lors des nombreuses réunions et commissions organisées ces derniers mois. Il précise que toutes les modifications demandées ont été effectuées.

Il demande donc au conseil municipal d'approuver le budget primitif général 2014 de la commune ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 14 288 548,00 € sont prévus en dépenses et 14 288 548,00 € en recettes

- En investissement : 9 717 100,00 € prévus en dépenses et 9 717 100,00 € en recettes.

Concernant la ligne budgétaire relative au parking de Plagne Soleil, Joël Ougier Simonin s'inquiète que cette somme apparaisse au budget. Géraldine Favre, directrice générale adjointe, explique que cette somme est provisionnée en recettes et prévue en dépenses, ce qui a pour effet de neutraliser la recette afin de ne pas augmenter le résultat. Elle rappelle que c'est cette écriture qui n'avait malheureusement pas été prévue dans le cadre du dossier des Créolies.

Le conseil municipal approuve le budget général 2014 de la commune. (Votants : 18, Pour : 18)

10. VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2014

Monsieur le maire rappelle que le budget a été élaboré selon les propositions faites par les conseillers municipaux et que son détail a été largement débattu lors des nombreuses réunions et commissions organisées ces derniers mois.

Il demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe eau et assainissement 2014 ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 272 800,00 € sont prévus en dépenses et 272 800,00 € en recettes

- En investissement : 82 780,00 € prévus en dépenses et 82 780,00 € en recettes.

Le conseil municipal approuve le budget annexe eau et assainissement 2014 de la commune. (Votants : 18, pour : 18)

11. VOTE DU BUDGET ANNEXE PARKINGS 2014

Monsieur le maire rappelle que le budget a été élaboré selon les propositions faites par les conseillers municipaux et que son détail a été largement débattu lors des nombreuses réunions et commissions organisées ces derniers mois.

Il demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe des parkings 2014 ainsi qu'il suit :

- En Fonctionnement : 259 561,00 € sont prévus en dépenses et 259 561,00 € en recettes

- En Investissement : 385 651,00 € prévus en dépenses et 385 651,00 € en recettes.

Robert Astier souhaiterait qu'une ligne soit prévue à ce budget pour les travaux de réfection du parking du Boulevard à prévoir rapidement (réparation fuites et détérioration).

Géraldine Favre indique qu'une somme a bien été prévue dans le budget dans la ligne «divers». Cette ligne peut tout à fait être intitulée «Travaux de reprise du parking du boulevard».

Le conseil municipal approuve le budget annexe parkings 2014 de la commune. (Votants : 18, pour : 18)

12. APPROBATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2014

Messieurs Jean-Marie GERMAIN, président de Veo 2000, Laurent BOCH, président du club de bob luge et skeleton, et Pierre OUGIER, président de l'association des Vergers de Macot, ne prenant pas part au vote, quittent la séance.

Monsieur le maire présente au conseil municipal les demandes de subvention des associations étudiées lors des différentes réunions finances.

Il rappelle que les subventions d'un montant supérieur à 23 000 € donneront lieu à la signature d'une convention d'objectifs. Le club des sports, le club de bob, luge et skeleton, La Plagne Eaux Vives et le football club de Haute Tarentaise sont concernés par cette convention.

Nicolas Briançon Marjollet trouve la subvention versée au club des sports un peu excessive par rapport aux autres. Il estime que le club des sports a déjà une aide importante grâce à la participation des gens du pays lors de la demande du forfait SIGP. Joël Ougier Simonin partage l'avis de Nicolas Briançon Marjollet.

Le conseil municipal approuve les subventions allouées aux associations pour 2014 pour un montant total de 321 828 €. (Votants : 15, Pour : 15).

13. APPROBATION DE LA SUBVENTION À LA MAISON DU TOURISME D'AIME MACOT LA PLAGNE (MATO) POUR 2014 ET DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Bernard AUBONNET rappelle que lors des différentes commissions finances, il avait été décidé une augmentation pour 2014 de 2,5% de la subvention accordée à la Maison du tourisme. Le montant de la subvention pour 2014 s'élèvera donc à 1 547 340 euros dont 50 000 euros affectés aux dépenses d'investissement, et 1 497 340 euros aux dépenses de fonctionnement. Bernard Aubonnet indique qu'à ce montant s'ajoutent 48 000 euros correspondant à 80% du déficit du cinéma de Plagne Centre, les 20% (12 000 euros) étant pris en charge par la commune d'Aime.

Bernard Aubonnet, président de la Mato, quitte la séance afin de ne pas prendre part au vote.

Le conseil municipal approuve la subvention à la maison du tourisme pour 2014 d'un montant de 1 547 340 euros et la convention correspondante. (Votants :17, pour : 17)

14. APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE L'UNION DES SYNDICATS DES COPROPRIÉTAIRES ET PROPRIÉTAIRES DE PLAGNE CENTRE POUR 2014 ET OCTROI D'UNE SUBVENTION

Considérant le rôle important des galeries dans le cadre de l'animation de Plagne Centre, la commune de Macot La Plagne s'est engagée à verser, à l'union syndicale des copropriétaires et propriétaires de Plagne Centre (USCPPC), une subvention forfaitaire, dans la limite de 15 000 euros par an.

Monsieur le maire rappelle que le montant de la subvention doit être déterminé chaque année, lors du vote du budget de la commune.

Monsieur le maire présente la convention régissant les modalités d'attribution de cette subvention.

Le conseil municipal approuve la subvention de 15 000 euros à verser pour 2014 à l'USCPPC ainsi que la convention d'une durée d'un an, soit du 1er avril 2014 au 31 mars 2015. (Votants : 18, Pour : 18)

15. APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION ENTRE L'UNION SYNDICALE DES PROPRIÉTAIRES DE BELLE PLAGNE ET LA COMMUNE DE MACOT LA PLAGNE ET OCTROI D'UNE SUBVENTION

Monsieur le maire rappelle la convention conclue pour une durée de 3 ans soit du 1er avril 2013 au 31 mars 2016 relative à la mission d'entretien, de sécurité et de salubrité assumée par l'union syndicale des propriétaires de Belle Plagne. La subvention pour l'aide à cette mission doit être déterminée chaque année au moment du vote du budget de la commune.

Monsieur le maire propose d'allouer une subvention de 15 000 euros à l'USPPB pour 2014 et de signer un avenant à la convention.

Le conseil municipal approuve la subvention de 15 000 euros à verser pour 2014 à cette union syndicale ainsi que l'avenant à la convention prenant en compte cette subvention. (Votants : 18, Pour : 18)

16. SUBVENTION ACCORDÉE À L'UNION SYNDICALE DE LA GALERIE DE PLAGNE BELLECÔTE POUR 2014 ET APPROBATION DE LA CONVENTION

Monsieur le maire rappelle la convention conclue pour une durée de 3 ans soit du 1er avril 2013 au 31 mars 2016 relative à la prise en charge en matière d'entretien, de sécurité et de salubrité des galeries de Plagne Bellecôte assumée par l'union des propriétaires de Plagne Bellecôte. La subvention pour l'aide à cette mission doit être déterminée chaque année au moment du vote du budget de la commune.

Monsieur le maire propose d'allouer une subvention de 15 000 euros à l'union des propriétaires de Plagne Bellecôte pour 2014 et de signer un avenant à la convention.

Le conseil municipal approuve la subvention de 15 000 euros à verser pour 2014 à cette union des propriétaires ainsi que l'avenant à la convention pre-

nant en compte cette subvention. (Votants : 18, Pour : 18)

17. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UNE CHARGEUSE AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SAVOIE

Robert Astier indique que la commune a souhaité acquérir une chargeuse articulée.

Cette acquisition pouvant bénéficier d'une aide du conseil général, Robert Astier propose de solliciter ce dernier pour l'achat de cet équipement.

Le conseil municipal décide de solliciter une aide auprès du conseil général de la Savoie. (Votants : 18, pour : 18)

Affaires générales

1. SAEM PLAGNE RÉNOV : VALIDATION DE DEUX CONTRATS DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION D'APPARTEMENTS EN STATION

Bernard AUBONNET informe les membres présents qu'il convient de procéder au versement des subventions pour deux dossiers de rénovation achevés comme suit :

- Appt au Ventoux- Plagne Centre, aide de 4 935 € (soit 2467,50 € pour la SAP et 2 467,50 € pour la commune) pour 24 675,18 € TTC de travaux.

- Appt à Agathe - Belle Plagne, aide de 4 404 € (soit 2 202,00 € pour la SAP et 2 202 € pour la commune) pour

20 425,56 € TTC de travaux.

Le conseil municipal décide de procéder au versement des subventions pour les dossiers de rénovation achevés. (Votants : 17, pour : 17)

2. BAIL SAISONNIER RÉGULARISANT L'OCCUPATION D'UNE SURFACE DE 30 M² DU LOT 11 SITUÉ DANS L'IMMEUBLE G1-G2 À PLAGNE CENTRE

Monsieur le maire présente la demande d'Eric Ledoux, gérant du restaurant la maison de Plagne Centre de régulariser l'occupation d'une surface de 30 m² du lot 11 immeuble G1-G2 à Plagne Centre pendant la saison hivernale et estivale 2013-2014 pour son activité restauration.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer un bail saisonnier pour la période du 15 décembre 2013 au 15 septembre 2014 en contrepartie d'un dépôt de garantie de 500 euros et pour un loyer de 2 934,47 € HT.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le bail saisonnier cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 18, pour : 18)

Urbanisme

1. ECHANGE AVEC LA SCI DU RUISSEAU DE BONNEGARDE

Dans le cadre de la rénovation et de la mise en accessibilité des galeries de Plagne Centre, monsieur le maire informe qu'une nouvelle répartition des surfaces au sein des diverses copropriétés impactées par les travaux doit être réalisée.

Il convient donc de procéder à un échange avec la SCI du ruisseau de Bonnegarde comme suit :

- acquisition auprès de la SCI du Ruisseau de Bonnegarde du lot n°1 de la copropriété cadastrée section N n°1434 et une partie du lot n°81 de la copropriété cadastrée section N n°715 dénommée les Ecrins, le tout représentant une surface d'environ 36 m²
- en contrepartie de la cession du lot n°537 (50/9528ème) de la copropriété cadastrée section N n°1435 d'une surface de 28 m².

Il ajoute que la valeur de l'échange s'élève à 54 000 euros, avec une soulte d'un montant de 15 000 euros au profit de la SCI du Ruisseau de Bonnegarde et une indemnité pour le réaménagement de 30 000 euros.

Le conseil municipal approuve l'échange proposé ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 18, pour : 18)

2. IMPLANTATION DU NOUVEAU TÉLÉSIÈGE DÉBRAYABLE 8 PLACES «LES COLOSSES»

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la société d'aménagement de La Plagne (SAP) souhaite réaliser un nouvel appareil en lieu et place du télésiège des Colosses existant.

Il convient donc d'autoriser la SAP à implanter un TSD8 sur les parcelles communales cadastrées section M n° 2776 et section N n°1552 et 325.

Suite à l'interrogation de Michel Borlet sur le planning d'investissement de la Société d'aménagement de La Plagne, monsieur le maire explique que la réalisation du télécabine de Montalbert est normalement prévue pour 2014 et le télésiège des Colosses pour 2015. Dans le cas où la réalisation du télécabine serait retardée pour des raisons administratives, les travaux présentés ci-dessus seront inversés.

Le conseil municipal autorise l'implantation et le survol des parcelles communales cadastrées section M n°2276 et section N n°1552 et 325 par le nouveau télésiège 8 places des Colosses. (Votants : 18, pour : 18)

3. CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE AVEC SYNÉRAIL

Dans le cadre de son plan de développement et de modernisation du réseau ferroviaire, Réseau ferré de France (RFF) a conclu le 18 février 2010 avec Synerail un contrat de partenariat pour conduire la mise en oeuvre d'un vaste plan de rénovation du réseau de télécommunications actuel entre les trains et le personnel au sol.

Monsieur le maire explique que Synerail doit procéder à l'installation de dispositifs d'antennes et d'équipements techniques propres à ce réseau indépendant de télécommunications. Pour ce faire, la commune doit autoriser le passage sur la parcelle commu-

nale (chemin rural) section A n°2986 située aux îles de la société Synérail au moyen d'une convention.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention portant autorisation de passage sur la parcelle communale section A n°2986 avec Synérail. (Votants : 18, pour : 14, abstention : 4, Marin Vivet Gros, Patrice Merel, Ginette Crétier, Laurent Boch)

4. VENTE D'UN TERRAIN A MONSIEUR ET MADAME NICOLAS MEREL VEVOZ À CREUX VINCENT

Monsieur le maire informe l'assemblée que Nicolas Merel Vevoz, riverain d'une parcelle communale située à Creux Vincent a fait part de son souhait de l'acquérir. Le terrain est situé en secteur Ua au Plan Local d'Urbanisme.

Le conseil municipal accepte la cession de la parcelle communale cession C n°1489 à Creux Vincent à Nicolas Merel Vevoz d'une surface de 16 m² au prix 62 euros/m² soit un montant total de 992 euros. (Votants : 18, pour : 18)

Finances (Ajout délibérations)

1. ADHÉSION DE LA COMMUNE DE MACOT LA PLAGNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES INFORMATISÉES ALPES MÉDITERRANÉE (SICTIAM)

Monsieur le maire rappelle que la commune de Macot La Plagne s'appuie sur le Sictiam pour la mise en place de plateformes de dématérialisation et outils connexes ainsi que pour les achats des logiciels informatiques utilisés par les différents services de la commune par le biais d'une centrale d'achat. Dans ce cadre, la trésorerie a demandé à la commune que cette aide soit contractualisée par une adhésion à ce syndicat.

Monsieur le maire indique que la commune devra contribuer aux frais d'administration généraux par le biais d'une cotisation annuelle de 4 096,14 euros.

Monsieur le maire explique l'importance de ce partenariat notamment en ce qui concerne les plateformes de dématérialisation de l'ensemble des actes de la commune.

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune au Sictiam et désigne Richard Broche en qualité de délégué titulaire et Michel Borlet en qualité de délégué suppléant appelés à siéger au comité syndical du Sictiam. (Votants : 18, pour : 18)

2. DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ DE CONSEIL AU RECEVEUR

Monsieur le maire présente la demande de la comptable du trésor chargée fonctions de receveur municipal pour l'attribution et le versement d'une indemnité de conseil.

Cette indemnité est calculée en fonction de la moyenne des dépenses des trois derniers exercices et d'un taux par tranche de dépenses.

L'attribution de cette indemnité porterait sur un taux de 100 % soit 1 879,69 euros bruts pour l'année 2013.

Le conseil municipal décide d'attribuer l'indemnité de conseil au receveur pour 2013. (Votants : 18, pour : 12, contre : 1, Paul BROCHE abstention : 5 Sylvie MAITRE, Michel BORLET, Robert ASTIER, Marin VIVET GROS, Ginette CRÉTIER)

Questions diverses

LISTE MAPA

Monsieur le maire présente la liste des marchés publics inférieur à 90 000 euros HT passés depuis le dernier conseil municipal (cf voir tableau).

SUBVENTION MATO

Bernard AUBONNET souhaite remercier le conseil municipal d'avoir voté le budget de la maison du tourisme (Mato) à l'unanimité. Il prend cela comme un compliment pour le travail effectué par le personnel de la Mato et ne manquera pas de leur en faire part.

ROUTE DE LA REMISE

Robert Astier informe le conseil municipal qu'il a envoyé un courrier à l'entreprise Eiffage suite à la constatation de désordres sur la route de la remise (ondulations notamment). Il fait part de la réponse de cette entreprise qui reconnaît son erreur lors de la réalisation de la route et propose de reprendre à ses frais la partie de la route abîmée au printemps 2014.

Michel Borlet demande s'il ne serait pas possible de profiter de leur présence pour proposer aux habitants de bénéficier des services de cet entreprise pour leurs enrobés à un tarif préférentiel. Monsieur le maire prend acte de la demande et fera le point avec les services sur la faisabilité de ce projet.

DÉLÉGATION URBANISME

Au vu des dossiers de projets hôteliers importants en cours, monsieur le maire explique qu'il a été décidé, en commun accord avec Sylvie Maitre, qu'il assumerait lui même la délégation urbanisme jusqu'à la fin du mandat. Pierre Ougier se demande pour quelles raisons la commission urbanisme ne s'est pas réunie pendant un long moment.

Sylvie Maitre répond qu'il n'y avait pas de dossiers urgents en cours. Monsieur le maire ajoute qu'une commission est prévue dans la semaine qui suit.

INAUGURATION STADE JEAN LUC CRÉTIER

Laurent Boch fait part de son indignation suite à l'oubli concernant Jean Luc Crétier lors de l'inauguration du stade de Plagne Centre. Il rappelle que Jean Luc Crétier a toujours été attaché à la commune de Macot La Plagne bien qu'il habite maintenant sur Bourg saint Maurice et qu'il en a été très touché.

Monsieur le maire en prend toute la responsabilité et ce point a été rectifié à la dernière minute. Monsieur le maire ajoute qu'il a présenté toutes ses excuses à Jean Luc Crétier.

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS < 90 000 € HT

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA13/15	Fleurissement 2014	HORTICOLE MAGUY SAS	4 122,00 €	4 946,40 €
MAPA13/17	Collecte du verre	DUCHOSAL EURL	13 800,00 €	16 560,00 €

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉ 2013

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315013M1017	FAURE GAËL/RICARD STÉ- PHANIE	Villard de Sangot	réhabilitation d'une grange

Validation carte d'identité

Le décret n° 2013-1188 du 18 décembre 2013 relatif à la durée de validité et aux conditions de délivrance et de renouvellement de la carte d'identité prévoit **l'extension de la durée de validité de la carte nationale d'identité (CNI) de 10 à 15 ans.**

Cette mesure entre en vigueur le 1er janvier 2014 et sera également applicable pour les cartes nationales d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures et en cours de validité au 1er janvier 2014 (c'est à dire délivrées entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013). Pour ces cartes, la prolongation de leur durée de validité sera automatique et ne demandera aucune démarche de la part des administrés.

En effet, la date de validité inscrite sur le titre n'aura pas besoin d'être modifiée pour que la validité soit prolongée de 5 ans.

Attention : Les cartes d'identités délivrées à des personnes mineures conserveront en revanche une validité de 10 ans.

Horaires salle omnisport «Pierre Leroux» Plagne Centre :

A partir du Lundi 16/12/13 au vendredi 26/04/14

Lundi 10h -12h et 15h - 21h

Mardi- Mercredi et Jeudi 09h -12h et 15h - 21h

Vendredi 09h -12h et 15h - 20h

Ouverture à 14h en cas d'intempéries

Permanences mairie

Mardi et Vendredi de 09h à 12h

La salle omnisports Pierre Leroux accueille du **04 février au 04 avril 2014 l'exposition « Plans des pistes - Dessins et panoramas de Pierre Novat »**

Pierre Novat en 1962 inventait pour Val d'Isère un mode de représentation de la montagne. Son art a permis de rendre compte de dénivelés et de reliefs, de donner aux skieurs les premières sensations de glisse d'un itinéraire avant même d'y poser une spatule.

Bibliothèque de Macot La Plagne

SITE DE MACOT ET DE LA PLAGNE

Exposition

Olivier OUDARD - les grands portraits en aquarelle - A partir du mois de février à la bibliothèque de Macot chef lieu et de La Plagne

SITE DE MACOT

Séance bébé lecteur : les jeudis 27 février 2014, 27 mars 2014, 24 avril 2014 de 10h à 10h45 à la bibliothèque de Macot chef lieu.

BORN TO BE SHOW

Jeudi 06 mars 2014

Spectacle du club des sports de La Plagne
Stade Jean Luc Crérier à Plagne Centre

LE BBQ DES PLAGNARDS

Mardi 11 mars 2014

Départ TS des verdons nord à Plagne Centre -
Organisé par l'Association des propriétaires de
La Plagne (APLP) 11h30 - 14h30
VENEZ GRILLER VOTRE PIC-NIC ET RENCONTRER TOUTE LA PLAGNE

SLALOM APLP

25 février stade JL Crérier Plagne
Centre et 04 mars stade le dahu Belle
Plagne - inscription sur place ou
à slalom@aplp.fr - 5euros pour les adhérents et
8euros pour les non adhérents

TOURNOI DE BELOTE

Samedi 29 mars 2014 organisé par
le comité des fêtes - à partir de 20h00 - salle
polyvalente de Macot chef lieu - 20 euros la
doublette - inscription sur place

Rappel élections 2014 - Vous devez vous présenter au bureau de vote indiqué sur votre carte électorale **muni d'une pièce d'identité avec photographie** - le cas échéant votre vote sera refusé. Vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

Carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo, carte de famille nombreuse avec photo, Permis de chasser avec photo, Livre de circulation délivré par le préfet, carte du combattant de couleur chamois ou tricolore, carte d'identité ou carte de circulation avec photo délivrée par les autorités militaires, carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat, de parlementaire ou d'élu local avec photo, carte d'invalidité civile ou militaire avec photo, récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.